Plan d’études

Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire

Année académique 2026 - 2027

Filière enseignement primaire

hep/

Plan d'études
Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire
Diplôme d'enseignement pour le degré primaire

1 Description générale

1.1 Nom de la Haute école

Haute école pédagogique du canton de Vaud (ci-après : HEP).

1.2 Filière responsable du plan d'études

Filière Enseignement primaire.

1.3 Titres conférés

Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire.

Diplôme d'enseignement pour le degré primaire.

Le diplôme est reconnu au plan suisse (décision de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, CDIP).

1.4 Domaine d'études

Formation des enseignant·e·s du primaire.

1.5 Profil

Formation professionnelle de niveau académique préparant à l'obtention d'un bachelor en enseignement pour les huit premières années de la scolarité obligatoire (élèves de 4 à 12 ans, degrés 1 à 8 HarmoS).

Outre un tronc commun, deux profils sont offerts au choix de l'étudiant·e. Ils permettent d'orienter la formation soit sur l'enseignement aux élèves de 4 à 8 ans (profil 1 à 4), soit sur l'enseignement aux élèves de 9 à 12 ans (profil 5 à 8). Cette orientation détermine le type de classes dans lesquelles l'étudiant·e effectue prioritairement ses stages et l'amène à suivre, pour une part de sa formation, des enseignements plus spécifiques au cycle concerné. Dans le cadre du profil 5 à 8, deux disciplines sont à choisir parmi les arts visuels ou activités créatrices et manuelles, l'anglais, l'éducation physique et la musique.

1.6 Public cible

Personnes au bénéfice d'un ou des titres suivants :

— certificat de maturité gymnasiale,
— maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSOP),
— maturité spécialisée, mention socio-pédagogique (MSSP),
— titre d'une haute école universitaire ou spécialisée,
— maturité professionnelle avec réussite de l'examen passerelle DUBS,
— titre jugé équivalent par l'institution.

Les personnes non titulaires de l'un des titres requis peuvent se présenter au moyen d'une admission sur dossier. Les conditions sont précisées sur ce lien.

1.7 Exigences complémentaires

Exigences complémentaires à l'admission :

— satisfaire à des exigences linguistiques en langue allemande : séjour de six semaines dans un pays germanophone.

Exigences complémentaires en cours de formation :

— attester de sa maîtrise du français comme langue d'enseignement et de l'informatique comme outil professionnel par la réussite d'examens organisés par la HEP (RBP[1], Art. 27),

— attester de sa maîtrise de l'allemand par la réussite de l'examen PROF-L organisé par la HEP ou avec un certificat de niveau B2 reconnu (RBP, Art. 27bis),

— obtenir l'un des brevets de natation de sauvetage délivrés par la Société suisse de sauvetage (RBP, Art. 28),

Pour les étudiant·e·s du profil 5-8 qui choisissent l'anglais comme option :

— satisfaire à des exigences linguistique : 6 semaines de séjour linguistique dans un pays anglophone et attester sa maîtrise par la réussite de l'examen PROF-L anglais organisé par la HEP ou avec un certificat de niveau B2 reconnu (RBP, Art. 27bis).

Les exigences complémentaires sont précisées sur le site HEP.

1.8 Date d'ouverture du programme d'études

Août 2026.

1.9 Localisation des études

Cours et séminaires : en règle générale, sur les sites de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne.

Formation pratique : en règle générale, dans les établissements partenaires de formation du canton de Vaud ainsi que 3 semaines en région germanophone durant la 2e année.

1.10 Organisation des études

A plein temps. Un étalement des études est possible.

La formation peut faire l'objet d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). Les conditions sont précisées sur le site HEP.

1.11 Début des études

Semaine d'introduction à la formation : semaine 35.

Stages obligatoires de formation pratique : dès la semaine 34 (selon l'année de formation).

Début des cours du semestre d'automne : semaine 38.

1.12 Durée des études

Formation organisée sur 3 ans (6 semestres). Durée maximale des études : 12 semestres (étalement).

1.13 Crédits ECTS

180 crédits ECTS (European Credits Transfer System).

1 ECTS = 25-30 heures de travail pour l'étudiant·e

1.14 Supplément au diplôme

Conforme au modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, le supplément au diplôme est destiné à faciliter la compréhension des études accomplies. Il n'est valide que s'il est accompagné du diplôme original.

1 RBP : Règlement des études menant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire et au Diplôme d'enseignement pour le degré primaire

1.15 Fréquence de l'offre

Tous les ans.

1.16 Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Droits semestriels d'inscription aux cours et taxe semestrielle : CHF 400.-

1.17 Base juridique

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP).

Loi du 24 février 1975 d'application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports.

Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.

Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019 (avec les modifications entrées en vigueur le 22 juillet 2023).

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP). Etat au 1er janvier 2020 (en vigueur, sous réserve de modification).

Règlement des études menant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire et au Diplôme d'enseignement pour le degré primaire (RBP) du 28 juin 2010. Etat au 14 janvier 2025 (en vigueur, sous réserve de modification).

2 Référentiels de compétences

2.1 Champ professionnel

Le champ professionnel est celui de l'enseignement dans les huit premières années de la scolarité obligatoire (degrés 1 à 8 HarmoS).

2.2 Cadre de qualification national

Les objectifs de formation du Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire sont conformes aux exigences du cadre de qualification national (NQF.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Au terme de leur formation Bachelor, les qualifications seront décernées aux étudiant·e·s qui :

Connaissances et compréhension :
… ont acquis des connaissances et un niveau de compréhension dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation (scolaire) du degré secondaire II. Leur savoir à ce niveau se base sur des manuels avancés et intègre des éléments tirés des recherches et des publications scientifiques de pointe dans ce domaine d'études.

Application des connaissances et de la compréhension :
… sont capables d'utiliser leurs connaissances et compréhension (de façon pertinente) dans le cadre de leurs études ultérieures ou de leur profession et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques.

Capacité de former des jugements :
… sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement, dans leur domaine d'études – en vue de formuler des avis qui intègrent une réflexion sur des problématiques sociales, scientifiques ou éthiques.

Savoir-faire en termes de communication :
… sont capables de communiquer à un public spécialisé et non spécialisé des informations, des idées, des problèmes et solutions.

Capacités d'apprentissage en autonomie :
… ont développé des stratégies d'apprentissage nécessaires pour poursuivre des études ultérieures avec un fort degré d'autonomie.

2.3 Profil professionnel CDIP et objectifs de la formation

En référence à la réglementation CDIP sur la reconnaissance du Diplôme, la formation permet d'acquérir, en matière de savoirs et de savoir-faire, les compétences requises pour la formation et l'éducation des élèves du degré primaire (correspondant aux deux premiers cycles primaires selon la terminologie HarmoS).

Les objectifs de la formation sont précisés par la CDIP dans le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019 (avec les modifications entrées en vigueur le 22 juin 2023).

Selon l'Art. 7 du Règlement, les objectifs des formations sont les suivants :

1. *Les formations permettent d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves de la scolarité obligatoire ou des écoles de maturité.*
2. *Les formations permettent en outre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences professionnelles requises*

   a. pour tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves et évaluer leurs compétences et leurs acquis, ainsi que

   b. pour collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel.
3. *Les personnes qui obtiennent un diplôme d'enseignement de la scolarité obligatoire sont capables*

   a. d'enseigner en se conformant au plan d'études applicable,

   b. de soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui fréquentent une classe ordinaire selon le principe de la scolarisation intégrative et d'encourager leurs apprentissages ainsi que leur participation à la vie de l'école, et

   c. de permettre aux élèves le passage d'un degré à l'autre […].

L'Art. 13 du Règlement définit les domaines de formation et les volumes respectifs, soit :

1. *Les formations contiennent les domaines de formation suivants : études disciplinaires scientifiques, didactique des disciplines, sciences de l'éducation, formation pratique.*
2. *La formation à l'enseignement du degré primaire prépare à l'enseignement d'au moins six disciplines du plan d'études. La formation pratique représente 36 à 54 crédits.*

L'Art. 14 du Règlement pose la relation entre théorie et pratique ainsi qu'entre enseignement et recherche :

La formation met en relation théorie et pratique ainsi qu'enseignement et recherche.

L'Art. 15 du Règlement précis les aptitudes requises par la profession enseignante :

1. *La profession enseignante pose les exigences auxquelles les étudiantes et étudiants doivent être aptes à répondre pour garantir l'intégrité des élèves qui leur sont confiés.*
2. *La haute école dispose d'une procédure appropriée pour exclure les étudiantes et étudiantes qui ne sont pas aptes au sens de l'al. 1.*

Art. 16 du Règlement fixe les conditions d'octroi du diplôme :

Le diplôme est octroyé sur la base d'une évaluation complète des qualifications et des acquis des étudiantes et étudiants dans les domaines mentionnés à l'art. 13, al. 1, l'aptitude à exercer la profession enseignante citée à l'art. 15 étant avérée. [...]

Objectifs complémentaires de la formation

S'agissant d'une formation visant à habiliter les futur·e·s enseignant·e·s à s'acquitter de leur mandat de formation et d'éducation auprès des élèves des huit premières années de la scolarité obligatoire, d'autres objectifs complémentaires sont également visés dans ce plan d'études.

Objectifs complémentaires pour les deux cycles primaires :

— construire son enseignement en cohérence avec les objectifs et les attentes du Plan d'études romand,
— organiser, gérer et évaluer (évaluation formative) les apprentissages fondamentaux : socialisation scolaire, construction de savoirs et d'un savoir propice à la réussite scolaire, acquisition d'outils cognitifs requis par et pour l'école,
— prendre en compte les spécificités des premiers degrés de la scolarité en organisant la gestion du temps et de l'espace au service des apprentissages des élèves,
— accompagner les élèves dans différentes transitions : de la famille à l'école, de l'enfant à l'élève, de l'apprentissage spontané à l'apprentissage réactif et structuré, du familier au disciplinaire.

Objectifs complémentaires spécifiques au deuxième cycle primaire :

— élaborer des évaluations sommatives en référence au Plan d'études romand, à son enseignement, au contexte et aux caractéristiques des élèves,
— porter un regard analytique sur les pratiques évaluatives courantes et les processus d'orientation/sélection en vigueur,
— se situer face aux prescriptions en privilégiant le développement des apprentissages des élèves.

Objectifs complémentaires pour les deux cycles primaires :

— organiser son enseignement en favorisant l'interdisciplinarité,
— tenir compte du stade de développement des enfants et de leur comportement en matière d'apprentissage et les aider par des mesures appropriées,
— mettre en place des moyens visant le développement des apprentissages de tous les élèves,
— favoriser le passage harmonieux des élèves d'un cycle à l'autre.

2.4 Référentiel de compétences professionnelles HEP

La HEP assure la formation de base en pédagogie, en didactique et en sciences de l'éducation des enseignant·e·s des degrés primaire, secondaire I et secondaire II, ainsi que des professions de l'enseignement spécialisé. Pour appréhender ce large champ professionnel, elle s'est dotée d'un référentiel de compétences professionnelles, élaboré par son corps enseignant.

Différencié par niveaux de maîtrise attendus en fin de cursus d'études, il offre un cadre de référence harmonisé aussi bien à la formation de base qu'aux offres de formations continues attestées et certifiées.

Il concourt à la définition et à la structuration du plan d'études en visant les objectifs suivants :

— éclairer les finalités du cadre de qualification national et du profil professionnel CDIP,
— assurer la cohérence de la formation,
— baliser son évaluation.

Il contribue également à la mobilité des étudiant·e·s et des professionnel·le·s de l'enseignement.

Le référentiel est constitué de 11 compétences clés :

1	Agir en tant que professionnel·le critique et porteur·porteuse de connaissances et de culture
2	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
3	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions
4	Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études
5	Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves
6	Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissages, d'adaptation ou un handicap
8	Intégrer les dimensions de la culture numérique dans sa pratique professionnelle de l'enseignement
9	Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés
10	Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées
11	Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante

Chaque compétence est déclinée en composantes plus détaillées[1] ainsi qu'en niveaux de maîtrise attendus au terme de la formation.

Les tableaux du point 3.9 font la démonstration du recouvrement de l'ensemble des compétences par les différents modules du plan d'études du bachelor en enseignement pour le degré primaire.

Ce référentiel est compatible avec le profil professionnel CDIP présenté au point 2.3, et avec le cadre de référence NQF.ch-HS pour le niveau bachelor.

3 Plan d'études : principes généraux

3.1 Principes de formation

La formation professionnelle du corps enseignant des huit premières années de la scolarité repose sur quatre principes fondamentaux :

— développer des compétences professionnelles, construire une pratique réflexive,
— articuler étroitement théorie et pratique,
— organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes,
— alimenter la formation par la recherche.

3.1.1 Développer des compétences professionnelles, construire une pratique réflexive

L'inscription de la formation dans un référentiel de compétences permet à l'étudiant·e, dès son entrée en formation et tout au long de son cursus, d'appréhender la diversité et l'hétérogénéité des situations d'enseignement-apprentissage. Ce référentiel vise l'acquisition d'un haut niveau de maîtrise.

En intégrant progressivement, à la suite de situations complexes rencontrées, des modèles tels que l'apprentissage par l'action, l'apprentissage situé ou l'apprentissage collaboratif, la formation favorise le développement de la capacité de réflexion des étudiant·e·s sur les gestes propres à l'exercice de la profession enseignante.

3.1.2 Articuler étroitement théorie et pratique

La HEP vise une alternance sur le «modèle intégrateur par étapes, où la formation théorique [soutient] l'entrée progressive dans une pratique guidée puis davantage autonome, la théorie étant susceptible de se laisser infléchir et questionner par des problématisations issues des situations de pratique[2] ».

Une démarche intégrative permet à l'étudiant·e de structurer progressivement ses compétences en prenant appui sur les apports propres de chacun des pôles de formation : la pratique devient objet d'analyse, les repères théoriques permettent de relire les expériences vécues dans les classes, leur articulation devenant ainsi l'élément moteur d'une réflexion critique.

Plusieurs moyens favorisent cette articulation intégrative :

— le recours à un référentiel de compétences commun,
— la définition d'échelles descriptives pour l'évaluation des stages en cohérence avec la formation modulaire et le référentiel de compétences,
— la place importante accordée à l'analyse de situations d'enseignement,
— la théorisation progressive à partir de représentations et de situations complexes tirées de la réalité professionnelle, en lien avec des cadres de références scientifiques,
— la contextualisation des propos théoriques,
— la conduite d'activités en stage en lien avec les modules de formation,
— la répartition, sur l'ensemble de la formation, de séminaires d'analyse de pratiques professionnelles continus, dans une visée d'accompagnement personnalisé de l'étudiant·e,
— l'élaboration d'un mémoire professionnel,
— des temps d'informations et d'échanges entre les praticiennes formatrices et praticiens formateurs (PraFos) et le corps enseignant de la HEP.

De plus et pour favoriser cette alternance à visée intégrative, le programme de formation propose une offre étendue de modules interdisciplinaires. Ceux-ci permettent aux étudiant·e·s de réfléchir, concevoir et réaliser des situations d'enseignement ou d'apprentissage autour de l'interdisciplinarité.

Dans le plan d'études, le stage est lié au séminaire d'analyse de pratiques professionnelles. Les deux éléments doivent être réalisés de manière simultanée et tous deux validés pour permettre de débuter le stage et le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles de l'année de formation suivante.

2 Merhan, F. (2007). Alternances en formation. Genève, de Boeck.

3.1.3 Organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes

La formation dispensée, modulaire, correspond aux standards d'une formation d'adultes. A ce titre, la HEP développe des instruments de pilotage et de suivi des parcours, définit un encadrement qualitatif qui permet le conseil individualisé et assure l'exigeante évaluation des compétences développées dans la formation.

Le développement de l'autonomie de l'étudiant·e est le gage de sa future autonomie professionnelle. Dans cette perspective, la formation :

— donne à l'étudiant·e la responsabilité de gérer son plan de formation, tant par la gestion de son temps d'études que par celle des orientations choisies (profil 1-4 ou 5-8, par exemple),
— explicite les principes de formation, les objectifs visés, les modalités d'évaluation,
— promeut des activités d'autoévaluation,
— responsabilise l'étudiant·e quant à sa présence aux cours, séminaires et activités ainsi qu'à sa participation active.

3.1.4 Alimenter la formation par la recherche

Une formation de niveau tertiaire se caractérise également par le souci de présenter aux étudiant·e·s les résultats de la recherche dans le domaine étudié. L'un des enjeux essentiels de la formation des enseignant·e·s repose en conséquence sur la nécessité d'intégrer les acquis de la recherche dans les sciences de l'éducation comme dans les didactiques disciplinaires.

Cette intégration se concrétise notamment par l'inscription au plan d'études d'un module d'introduction à la recherche en éducation et d'un module de préparation au mémoire professionnel.

La réalisation d'un mémoire professionnel de niveau bachelor permet à l'étudiant·e de démontrer qu'il ou elle est capable d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique et de démarches empiriques et méthodiques.

3.2 Champs scientifiques et thèmes de formation

Le programme de formation de la filière d'études s'articule autour des quatre domaines de formation suivants :

— la formation pratique en stage,
— les didactiques des disciplines,
— les sciences de l'éducation,
— l'initiation à la recherche / mémoire.

Cette organisation thématique vise à favoriser le développement des compétences professionnelles des futur·e·s enseignant·e·s.

Les différentes parties de la formation se répartissent comme suit :

	1re année ECTS	2e année ECTS		3e année ECTS		Total ECTS	
Formation pratique	**9**	**15**		**18**		**42**	
Didactiques des disciplines	**28**	**29**	29	**22**	**22**	**79**	**79**
Sciences de l'éducation	**21**	**11**	**11**	**12**	12	**44**	**44**
Initiation à la recherche / mémoire	1	**4**		**8**		**13**	
Semaines thématiques interdisciplinaires	(1)	(1)		(1)		**2**	
Total ECTS	**59** (1)	**59** (1)		**60** (1)		**180**	

1re année : tronc commun
2e et 3e année : tronc commun et modules spécifiques par profil

Une offre facultative d'*enseignements disciplinaires scientifiques* fait également partie de la formation; cependant aucun crédit ECTS n'est octroyé.

3.3 Structure générale du plan d'études

3.3.1 Organisation générale du programme d'études

Dès le début des études, le programme articule plusieurs niveaux de complexité. Il aborde progressivement la compréhension de la mission centrale de l'enseignant·e, la gestion de la classe ainsi que la prise en compte de la diversité des élèves.

La formation accompagne également les étudiant·e·s dans la conception de séquences d'enseignement et dans le développement de démarches pédagogiques et didactiques propres aux différentes disciplines. Le plan d'études valorise ainsi à la fois le développement de savoirs théoriques fondés sur la recherche et de savoirs d'expérience issus des pratiques. Le programme d'études favorise le développement de la capacité de réflexion de l'étudiant·e sur les gestes relatifs à l'exercice de la profession enseignante au service du développement de l'enfant et de son intégration.

En 1re année, les modules sont communs aux deux profils (1-4 et 5-8). Dans le cadre des séminaires, certains enseignements peuvent être orientés en fonction du profil choisi. Des enseignements disciplinaires facultatifs sont offerts en : arts visuels ou activités créatrices et manuelles, éducation physique, informatique, éthique et cultures religieuses et musique. Ils offrent aux étudiant·e·s la possibilité de pouvoir combler d'éventuelles lacunes disciplinaires afin d'être en mesure de suivre les modules de didactique.

En 2e année, les enseignements sont partiellement différenciés selon le profil choisi. Pour le profil 5-8, deux disciplines doivent être choisies parmi : les arts visuels ou les activités créatrices, l'anglais, l'éducation physique, l'informatique et la musique. La réalisation d'un semestre de formation à l'étranger ou dans une autre région linguistique en Suisse est encouragée durant le semestre 3. En semestre 4, seule la réalisation d'un semestre de formation dans une région germanophone est acceptée car les étudiant·e·s doivent obligatoirement effectuer un stage pratique de trois semaines en région germanophone.

En 3e année, le programme d'études permet d'approfondir les didactiques des disciplines. Il traite également de l'interdisciplinarité et se conclut par la réalisation d'un mémoire professionnel de niveau bachelor.

3.3.2 Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation. Elle repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs, favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Un module de formation est défini comme un moyen d'enseignement orienté par quatre critères fondamentaux[3] :

— présenter ou définir un ensemble de situations d'apprentissage,
— posséder une fonction propre (dans le cursus de formation) et viser des objectifs bien définis,
— proposer des contrôles en vue d'orienter l'étudiant·e,
— pouvoir s'intégrer dans des itinéraires, des logiques et des contextes d'apprentissage variés.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

— d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement,
— d'une part de travail personnel fourni par les étudiant·e·s,
— d'une modalité d'évaluation certificative qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les modules peuvent être communs aux deux profils (1-4 et 5-8), traiter de la même thématique et donnés dans le cadre de chaque profil avec un contenu adapté. D'autres sont spécifiques à l'un des profils.

Les modules sont composés d'unités de formation pouvant prendre les formes suivantes :

Cours

Cette modalité constitue, en règle générale, le noyau de chaque module. Elle regroupe l'ensemble des étudiant·e·s concerné·e·s.

3 D'Hainaut L., cité par Raynal F. & Rieunier A. (1997). Pédagogie: dictionnaire des concepts clés. Paris: ESF

Séminaires

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles et le séminaire de préparation au mémoire professionnel.

— *Séminaire standard*

  Cette modalité est organisée en parallèle à un cours et partage le plein effectif de celui-ci, réparti en groupes de 25-28 étudiant·e·s. Elle permet aux étudiant·e·s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique.

— *Séminaire à effectif réduit*

  Cette modalité permet l'expérimentation de situations concrètes visant à favoriser le développement de compétences.

— *Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles*

  Cette modalité vise à préparer les étudiant·e·s à la pratique professionnelle par l'analyse des différents éléments de la formation (connaissances générales, expériences locales, savoir-faire, projets et échanges développés). Il s'agit notamment de former les étudiant·e·s à analyser les situations d'enseignement vécues ou observées en stage et à assumer progressivement le rôle et les responsabilités d'un·e enseignant·e. La formation contribue ainsi au développement d'une posture professionnelle attentive à la qualité des apprentissages des élèves et à la réduction des inégalités scolaires.

— *Séminaire de préparation au mémoire professionnel*

  Cette modalité est destinée à fournir les éléments de cadrage nécessaires à la réalisation du projet de mémoire professionnel. Les étudiant·e·s ont ainsi l'occasion d'élaborer un projet comportant un cadrage théorique et une méthodologie qui pourront être mobilisés lors de la réalisation du mémoire professionnel en 3e année.

  A cet effet, un choix de séminaires, directement ancrés dans les unités d'enseignement et de recherche transversales ou didactiques, est proposé aux étudiant·e·s de 2e année.

3.4 Formation pratique en stage

En référence au concept commun du CAHR[4], « la formation pratique en stage permet aux étudiant·e·s de s'approprier progressivement le contexte du métier d'enseignant·e, d'observer la pratique d'enseignant·e·s expérimenté·e·s, d'acquérir eux-mêmes et elles-mêmes de premières expériences de la pratique du métier et de les analyser sous la conduite de formatrices·teurs afin d'acquérir le recul nécessaire à leur propre formation ». (...) « Pour que le stage contribue à la formation, il doit être articulé de manière intangible à la part de formation qui se déroule dans les murs de la haute école, aux dispositifs qui permettent d'analyser les situations d'enseignement vécues ou observées en stage, sous l'angle de leurs effets sur les apprentissages des élèves. Il s'agit d'assurer l'acquisition de méthodes de travail permettant à la future enseignante ou au futur enseignant (1) de problématiser une situation professionnelle complexe, (2) d'identifier des ressources auxquelles l'enseignant·e peut recourir pour analyser cette situation et (3) d'élaborer des pistes d'action pédagogique dont la mise en œuvre lui incombe. ».

La formation pratique en stage s'effectue dans les « Etablissements partenaires de formation » (EPF). L'encadrement par des partenaires de terrain, à savoir des PraFos chargé·e·s de l'accueil des étudiant·e·s, de leur suivi et de la certification des stages, nécessite une étroite collaboration entre la HEP et les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école obligatoire.

Plusieurs éléments visent à articuler les pratiques en stage et les modules de formation, notamment :

— des récoltes de données en stage effectuées pour des séminaires, en particulier dans le cadre des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles,
— des activités d'alternance favorisant l'intégration des différents apports de la formation et l'expérimentation de pratiques nouvelles,
— certaines activités plus ponctuelles organisées par des didactiques spécifiques,
— des données récoltées en stage pour l'élaboration du mémoire professionnel de fin de formation.

4 CAHR. 2018. Les stages de formation pratique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant·e·s. Concept commun adopté le 18 avril. HEP Béjune, HEP Fribourg, HEP Valais, HEP Vaud, UNI-Fribourg et IUFE-GE.

La formation pratique en EPF comprend trois stages annuels encadrés par des PraFos. L'étudiant·e est placé·e chaque année dans deux lieux de stage différents, lui permettant ainsi d'appréhender différentes réalités du terrain. La certification du stage est annuelle.

Les stages s'articulent autour de trois modalités : observation, responsabilité partagée et responsabilité. Ces trois modalités permettent de spécifier les rôles et responsabilités des stagiaires et des PraFos en regard des exigences attendues par la formation et de faciliter la compréhension de la progression attendue de l'étudiant·e en stage tout au long de son cursus d'études.

Les performances des étudiant·e·s sont évaluées en regard des échelles descriptives basées sur le Référentiel de compétences HEP, qui précise les attentes de l'institution concernant les compétences professionnelles des futur·e·s enseignant·e·s. Conçues comme outil d'évaluation formative et certificative, les échelles décrivent les gestes à observer dans la pratique en stage et les mettent en relation avec les notes à attribuer.

Stage de 1re année : de l'observation à la responsabilité partagée
Le stage de 1re année a pour but de permettre la découverte concrète du métier, de confirmer ou de questionner l'intérêt pour la profession, d'identifier diverses modalités et pratiques d'enseignement, ainsi que d'expérimenter progressivement des dispositifs d'enseignement.

Ce premier stage amène l'étudiant·e à :

— comprendre le fonctionnement de l'enseignement, de la classe et de l'école du point de vue de l'enseignant·e,
— affiner leur choix professionnel à partir de l'expérience de stage,
— observer activement les élèves et leurs apprentissages,
— observer un·e enseignant·e expérimenté·e en activité,
— prendre en charge progressivement une partie des enseignements ;
— explorer un autre cycle d'enseignement.

Ce stage est organisé sous la forme de 8 semaines de stage bloc réparties sur l'année de formation, dont 2 dans l'autre profil que celui choisi par l'étudiant·e.

Le stage de 1re année correspond à 6 crédits ECTS.

Stage de 2e année : en responsabilité partagée
Le stage de 2e année a pour but de permettre à l'étudiant·e de mettre en œuvre des principes didactiques et d'intégrer les aspects transversaux de l'enseignement.

Il amène l'étudiant·e à :

— observer (observation active) les élèves et leurs apprentissages,
— contribuer à des enseignements dispensés par un·e PraFo (co-enseignement, préparation de moments d'enseignement, etc),
— dispenser soi-même certains temps d'enseignement,
— partager progressivement avec un·e PraFo la responsabilité des apprentissages des élèves, de leur évaluation et de la gestion de la classe,
— appuyer la ou le PraFo dans des tâches liées au fonctionnement de l'école (relations avec les parents, avec d'autres enseignant·e·s, avec la direction de l'établissement).

Ce stage est organisé sous la forme d'une ou deux semaines bloc au début de chaque semestre, puis d'un jour par semaine en alternance avec les cours dispensés à la HEP. Le changement de lieu de stage s'effectue à la fin du semestre d'automne. En fin de semestre de printemps, les étudiant·e·s partent en région germanophone pour 3 semaines de stage bloc.

Le stage de 2e année correspond à 12 crédits ECTS.

Stage de 3e année : en responsabilité
Le stage de 3e année est un stage en responsabilité. Il permet à l'étudiant·e d'exercer progressivement la gestion complète de la classe, dans un enseignement à temps partiel de 30 à 50%.

Ce stage amène l'étudiant·e à :

— assumer la responsabilité du développement des apprentissages de tous les élèves, de leur évaluation et de la gestion de la classe,
— collaborer avec les différents partenaires (parents, autres enseignant·e·s, direction de l'établissement, participation à des réseaux, ...),
— assumer des tâches liées au fonctionnement de l'école.

Deux types de stage, deux statuts différents

En principe, l'étudiant·e effectue son stage de 3e année en responsabilité avec un statut d'étudiant·e – stagiaire, dans les classes successives de deux PraFos (stage A+, rétribué).

Ce stage comprend la 1re semaine de la rentrée scolaire, que l'étudiant·e prépare au préalable avec la ou le PraFo du semestre d'automne et deux semaines de stage bloc en début de chaque semestre (stage A+). L'étudiant·e effectue ensuite son stage à raison de quatre demi-journées par semaine en alternance avec les cours dispensés à la HEP. Le changement de lieu de stage intervient à la fin du semestre d'automne.

Dans la mesure des places disponibles, l'étudiant·e peut postuler au sein d'un Etablissement partenaire de formation afin d'effectuer son stage de 3e année avec un statut d'enseignant·e – stagiaire en emploi (stage B, maximum 12 périodes par semaine, en principe annuel). Elle ou il sera alors placé·e sous la supervision d'un·e ou plusieurs PraFos et d'enseignant·e·s HEP qui effectueront des visites en stage.

Les exigences attendues en fin de 3e année au moyen des échelles descriptives sont les mêmes pour ces deux types de stage.

Le stage de 3e année correspond à 15 crédits ECTS.

3.5 Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation autour du référentiel de compétences professionnelles dicte le principe général de l'évaluation : il s'agit pour l'étudiant·e de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et, pour l'institution, d'attester de ses acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Evaluation formative

Un ou plusieurs retours d'informations sont offerts aux étudiant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions en cours de module ou de stage. Cette évaluation peut prendre diverses formes, selon les modalités de formation en jeu. Par exemple : exercice illustrant un cours, entretien individuel sur un travail de séminaire, tests formatifs, documents de suivi de stage remplis régulièrement par la ou le PraFo et discutés avec l'étudiant·e.

B. Evaluation certificative

A l'issue de chaque module/validation, comme à la fin de chaque année de stage, ainsi qu'au terme de la réalisation du mémoire professionnel, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les différentes modalités d'évaluation certificative sont définies dans le règlement des études : examen oral, examen écrit, travail écrit personnel ou de groupe, présentation orale, bilan certificatif de stage, etc. L'évaluation certificative des modules porte sur une seule épreuve.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiqués préalablement aux étudiant·e·s.

L'évaluation des stages est effectuée à partir d'un outil spécifique, les échelles descriptives. Ces échelles formulent des balises pour la formation pratique en stage. Pour les étudiant·e·s, elles précisent les attentes institutionnelles concernant le développement de leurs compétences professionnelles, en complément du Référentiel de compétences HEP, qui en donne une description plus complète. Cet instrument vise également à soutenir l'activité de toutes les personnes chargées de l'évaluation dans le cadre des stages. Elles décrivent ce qui est à observer, en relation avec les notes à attribuer.

Les différents types d'évaluation certificative

— Examen oral individuel
— Examen oral en groupe
— Examen écrit sur table
— Certification de la pratique
— Dossier individuel
— Dossier en groupe
— Évaluation en continu
— Autre

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux étudiant·e·s sous forme de notes correspondant à l'échelle suivante (cf. directive 05_05)

6	Excellent niveau de maîtrise	**Réussite**	**Validé**
5,5	*Niveau intermédiaire*		
5	Bon niveau de maîtrise		
4,5	*Niveau intermédiaire*		
4	Niveau de maîtrise passable		
3	Niveau de maîtrise insuffisant	**Échec**	**Échec**
2	Niveau de maîtrise très insuffisant		
1	Absence de maîtrise		
0	Cas de fraude ou de plagiat		

3.6 Mémoire professionnel de Bachelor

Pour obtenir le Bachelor of Arts en enseignement et le Diplôme d'enseignement pour le degré primaire, l'étudiant·e doit rédiger et soutenir avec succès un mémoire professionnel, et ainsi démontrer qu'il ou elle est capable d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique et de démarches empiriques et méthodiques. Les descripteurs de Dublin[5] servent de cadre de référence à l'identification des compétences à acquérir. Les objectifs, les principes et le cadre de sa réalisation sont disponibles sur le site HEP, choisir Mémoire professionnel.

3.7 Elaboration du plan de formation

En référence à la liste des modules du plan d'études, du descriptif des modules et des unités, l'étudiant·e s'inscrit en ligne avant le début de chaque semestre aux modules facultatifs et/ou à choix qui constitueront son plan de formation. Le Service Académique se charge de l'inscription aux modules obligatoires.

Ce plan individuel mentionne l'ensemble des éléments requis par le cursus d'études en fonction du profil choisi. Il tient compte, le cas échéant, des reconnaissances d'acquis que l'étudiant·e aura demandées au Service Académique. Il peut être modifié jusqu'à la fin de la 2e semaine de cours du semestre.

Dans le cas d'un aménagement de la durée des études, le plan de formation individuel est établi et validé par un·e conseiller·ère aux études.

3.8 Calendrier de la formation

Le calendrier de la formation ainsi que les horaires cadres se trouvent sur le site internet.

5 Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses: nqf.ch-HS. Berne: Comité directeur commun des trois conférences des recteurs [CRUS, KFH, COHEP]. Conférence des recteurs des universités suisses, Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses, Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques. (2009).

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel de compétences HEP

3.9.1 Modules BP 1re année

Légende

Modules communs aux 2 profils

Modules spécifiques au profil 1-4

Modules spécifiques au profil 5-8

Code	Nom module	Compétences											Crédits ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
BP1-18APF	Les apprentissages fondamentaux et les spécificités didactiques des premiers degrés	X		X	X								1
BP1-18CLA	Organisation de la classe et de l'enseignement			X	X			X					3
BP1-18CVE	Le corps et la voix dans l'enseignement	X	X									X	1
BP1-18DEV	Développement cognitif et socio-affectif, enseignement et apprentissage	X			X			X					5
BP1-18EDA	Éducation à l'alimentation	X	X		X								1
BP1-18ETH	Ethique et posture : de l'enseignant-e au/à la stagiaire	X	X	X					X				1
BP1-18FRA	Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire I	X			X	X		X					5
BP1-18HIS	Histoire de l'éducation et développement de la forme scolaire moderne	X	X	X									1
BP1-18NUM	Citoyenneté numérique	X			X				X				1
BP1-18REC	Des outils pour lire les textes académiques	X	X									X	1
BP1-18SHS	Epistémologie de l'enquête en Sciences humaines et sociales	X	X										3
BP12-18APP	Analyse de pratiques professionnelles : outils et enjeux	X	X	X								X	3*
BP12-18-DEUS	PROF-L Deutsch 1											X	-
BP12-18EDI-ACM	Enseignement disciplinaire en activités créatrices et manuelles	X	X		X				X				-
BP12-18EDI-AVI	Enseignement disciplinaire en arts visuels	X	X						X				-
BP12-18EDI-ECR	Enseignement disciplinaire en éthique et cultures religieuses	X											-
BP12-18EDI-EPS	Atelier disciplinaire en éducation physique	X	X					X					-
BP12-18EDI-INF	Enseignement disciplinaire en science informatique	X	X										-
BP12-18EDI-MUS	Enseignements disciplinaires de musique : vivre et comprendre la musique I	X	X										-

Sous réserve de modification. Seul le descriptif des modules fait référence.

* 3 crédits sur l'année

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel de compétences HEP

3.9.1 Modules BP 1re année - suite

Code	Nom module	Compétences											Crédits ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
BP2-18CLA	Climat de classe et relations						X	X					3
BP2-18DIV	Diversité, inégalités et justice sociale au prisme du genre et de l'interculturalité	X		X			X	X					3
BP2-18DUR	Bases d'éducation à la durabilité	X		X									1
BP2-18FRA	Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire II	X			X	X							3
BP2-18MAT	Savoirs mathématiques et enseignement	X			X								5
BP2-18NUM	Didactique de la science informatique — introduction	X			X				X				1
BP2-18PLA	Planification et évaluation des apprentissages				X	X							3
BP2-18SCN	Didactique des sciences de la nature	X			X								3
BP2-18SHS	Enseigner les sciences humaines et sociales (cycles 1 et 2)	X			X								3

Sous réserve de modification. Seul le descriptif des modules fait référence.

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel de compétences HEP

3.9.2 Modules BP 2e année

Code	Nom module	Compétences											Crédits ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
BP3-14AVT	Approches pluridisciplinaires en Arts Visuels et Activités Créatrices et Manuelles en petite enfance	X			X	X		X					5
BP3-14EPS	Didactique de l'EPS 1	X			X		X	X					3
BP3-18CLA	Modalités et approches pédagogiques						X	X	X				3
BP3-18FRA	Didactique du fonctionnement de la langue	X			X	X							3
BP3-18IDI	Diversité, inégalités et mise en œuvre de l'éducation inclusive	X		X				X					5
BP3-18LAC	Plurilinguisme et enseignement-apprentissage des langues à l'école primaire	X	X		X		X						3
BP3-18REC	Introduction au travail de recherche												1
BP3-58AVT	Approches pluridisciplinaires en Arts Visuels et Activités Créatrices et Manuelles au cycle 2	X			X				X				5
BP3-58EPS	Didactique I de l'éducation physique (EPS) au cycle 2	X			X		X	X					5
BP3-58SCN	Didactique des sciences de la nature au cycle 2	X			X		X		X				3
BP34-18APP	Analyse de pratiques professionnelles : problématisation et mobilisation des savoirs		X	X	X		X						3*
BP34-18-DEUS	PROF-L Deutsch 2												-
BP34-18EDI-MUS	Enseignement disciplinaire en musique												-
BP4-14APF	Didactique des apprentissages fondamentaux			X	X	X	X						5
BP4-14AVT	Exploration, gestion et évaluation en arts visuels et activités créatrices et manuelles au cycle 1		X		X	X		X					3
BP4-14EPS	Didactique de l'EPS 2				X	X	X	X					3
BP4-18CLA	Les gestes professionnels en classe hétérogène						X	X	X				3
BP4-18LAC	Didactique des langues étrangères et accompagnement au stage en Suisse alémanique	X	X	X			X						1
BP4-18NUM	Didactique de la science informatique et des médias, approfondissement et projets	X			X			X	X				3
BP4-18REC	Recherche II												3
BP4-58ANG	Enseignement-apprentissage de l'anglais comme deuxième langue étrangère I	X		X	X		X						5
BP4-58EVA	Pratiques d'évaluation sommative au service des apprentissages			X		X							3
BP4-58SHS	Aborder les QSV à travers différentes approches didactiques des SHS	X		X	X		X						3
BP4-58MUS	Didactique de la musique 1 - Conception d'activités musicales progressives autour de chansons et des orchestrations	X	X		X			X					5**

Sous réserve de modification. Seul le descriptif des modules fait référence.

* 3 crédits sur l'année

** 5 crédits (dont 1 ECTS pour la formation instrumentale)

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel de compétences HEP

3.9.3 Modules BP 3e année

Code	Nom module	Compétences										Crédits ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
BP5-14MUS	Didactique de la musique 1 - Conception d'activités musicales progressives autour de chansons et des orchestrations	X			X			X				X	3
BP5-18CHO	Modules à choix												3
BP5-18CLA	Relations école-familles et collaborations interprofessionnelles			X						X	X	X	3
BP5-18FRA	Enseignement avec la littérature jeunesse	X			X								3
BP5-18MAT	Didactique des mathématiques	X			X	X		X	X				5
BP5-58ALL	Didactique de l'allemand et culture germanophone à l'école primaire				X	X			X			X	3
BP56-18APP	Analyse de pratiques professionnelles : analyser et réguler sa pratique			X	X		X	X					3*
BP6-14APF	Didactique des apprentissages fondamentaux et connaissance de l'environnement				X	X			X				3
BP6-14MUS	Didactique de la musique 2 : Conception d'activités musicales progressives à partir de l'écoute musicale				X	X			X				3
BP6-18CLA	Gestion de la complexité		X		X	X	X	X					3
BP6-18EPP	Entrée dans la profession : éthique et numérique	X	X	X					X				3
BP6-18FRA	Enseignement et apprentissage de la compréhension et de la production au travers d'une séquence	X			X	X						X	5
BP6-58ANG	Enseignement-apprentissage de l'anglais comme deuxième langue étrangère II	X	X	X			X						3
BP6-58AVT	Exploration, gestion et évaluation de situations complexes en arts visuels et Activités Créatrices et Manuelles	X			X	X		X					3
BP6-58EPS	Didactique II de l'éducation physique au cycle 2		X		X	X		X					3
BP6-58MUS	Didactique de la musique II	X			X	X			X			X	3

Sous réserve de modification. Seul le descriptif des modules fait référence.

* 3 crédits sur l'année

3.9 Tableau de correspondance entre les modules et le référentiel de compétences HEP

3.9.3 Modules BP 3e année - suite

Code	Nom module	Compétences										Crédits ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
BP5-18CHO-a	Allophonie et migration : enjeux didactiques et pédagogiques	X			X		X	X					3
BP5-18CHO-b	Appréhender les émotions à l'école : théories, pratiques et outils pour les élèves et les enseignant·e·s				X		X	X					
BP5-18CHO-c	Arts vivants, culture et société	X	X		X	X							
BP5-18CHO-d	Conjuguer approches sensibles et scientifiques pour une éducation à la durabilité interdisciplinaire en arts et sciences de la nature	X			X					X			
BP5-18CHO-e	Creativity in Education	X	X						X				
BP5-18CHO-f	Développer l'intelligence humaine grâce à l'intelligence artificielle : Enseigner et apprendre de, par et avec l'IA	X		X					X				
BP5-18CHO-g	Éducation à la durabilité : imaginer le monde de demain avec les élèves	X	X		X		X						
BP5-18CHO-h	Enseigner au jardin scolaire – pratiques interdisciplinaires et Outdoor Education	X	X		X								
BP5-18CHO-i	La pluralité des langues pour soutenir les apprentissages à l'école		X		X	X		X					
BP5-18CHO-j	Le vivre-ensemble en action, la coopération comme levier : enrichir sa pratique professionnelle		X		X		X	X					
BP5-18CHO-k	Les neurosciences cognitives pour mieux comprendre les bases de l'apprentissage et travailler avec des élèves à besoins éducatifs particuliers	X			X			X					
BP5-18CHO-l	Makerspace : quels apprentissages fondamentaux et quelles humanités à l'ère du « Do It Yourself » ?	X	X		X				X				
BP5-18CHO-m	Maladie, mort et deuil en milieu scolaire				X			X					
BP5-18CHO-n	Organiser et vivre un camp	X	X		X			X					
BP5-18CHO-o	Outdoor et durabilité – relier la classe au territoire (cycles 1 et 2)	X	X		X			X					
BP5-18CHO-p	Repenser l'EPS pour une école inclusive		X	X	X		X						

Sous réserve de modification. Seul le descriptif des modules fait référence.

3.9 Tableau de correspondance entre les semaines thématiques et le référentiel de compétences HEP

3.9.3 Semaines thématiques

Code	Nom semaine thématique	Compétences											Crédits ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
BP0-18STE-a	Apprendre en jouant : entrez dans le game !	X			X	X			X				1
BP0-18STE-b	Création artistique et médiation culturelle en milieu scolaire	X	X				X			X			
BP0-18STE-c	L'éducation à la paix pour une école plus inclusive	X		X					X	X			
BP0-18STE-d	La radio scolaire : perspectives passées et actuelles	X			X		X		X				
BP0-18STE-e	Traiter les défis énergétiques au travers des STEAM	X	X		X				X				
BP0-18STE-f	Capacités transversales : comment les développer et les enseigner		X	X	X		X						
BP0-18STE-g	Dans ma classe : des ressources parfois innovantes, le plus souvent motivantes, mais d'abord efficientes pour tous les élèves! (... et pour moi !)				X		X	X	X				
BP0-18STE-h	Disciplines artistiques et langues : outils pédagogiques pour un travail interdisciplinaire	X	X		X							X	
BP0-18STE-i	Enseignement par immersion à l'école primaire : enseigner les disciplines en allemand et en anglais	X			X				X				
BP0-18STE-j	Imaginer l'école du futur : construire un projet d'éducation à la durabilité pour réaliser des futurs désirables	X	X							X	X		
BP0-18STE-k	Des ponts plutôt que des ruptures : les transitions au primaire				X		X	X		X			
BP0-18STE-l	Éclats de bien-être ! Prévention et épanouissement de l'enseignant·e en devenir	X	X							X			
BP0-18STE-m	Enfants, jeunes et numérique : prévenir les usages problématiques et lutter contre le (cyber)harcèlement et la (cyber)intimidation	X	X	X					X				
BP0-18STE-n	Organiser collectivement sa première rentrée : jeu de rôles et pistes		X	X						X	X		
BP0-18STE-o	A l'école du « care » : reconnaissance, soutien, mouvement et épanouissement !		X	X			X	X					

Sous réserve de modification. Seul le descriptif des semaines thématiques fait référence.

Disponible dès 2026 Disponible dès 2027 Disponible dès 2028

4 Plan d'études : organisation

4.1 Organisation semestrielle et annuelle des modules

(sous réserve de modification)

4.1.1 Bachelor primaire - Profil 1-4

1re année		2e année		3e année	
Formation pratique					
BP12-18FP (6 ECTS) Stage : de l'observation à la responsabilité partagée		BP34-18FP (12 ECTS) Stage en responsabilité partagée et stage en Suisse alémanique		BP56-18FP (15 ECTS) Stage en responsabilité	
BP12-18APP (3 ECTS) Analyse de pratiques professionnelles : outils et enjeux		BP34-18APP (3 ECTS) Analyse de pratiques professionnelles : problématisation et mobilisation des savoirs		BP56-18APP (3 ECTS) Analyse de pratiques professionnelles : analyser et réguler sa pratique	
Didactiques des disciplines					
BP1-18FRA (5 ECTS) Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire I	BP2-18FRA (3 ECTS) Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire II	BP3-18FRA (3 ECTS) Didactique du fonctionnement de la langue		BP5-18FRA (3 ECTS) Enseignement avec la littérature jeunesse	BP6-18FRA (5 ECTS) Enseignement et apprentissage de la compréhension et de la production au travers d'une séquence
BP1-18EDA (1 ECTS) Education à l'alimentation	BP2-18MAT (5 ECTS) Savoirs mathématiques et enseignement	BP3-18LAC (3 ECTS) Plurilinguisme et enseignement-apprentissage des langues à l'école primaire	BP4-18LAC (1 ECTS) Didactique des langues étrangères et accompagnement au stage en Suisse alémanique	BP5-18MAT (5 ECTS) Didactique des mathématiques	
BP1-18APF (1 ECTS) Les apprentissages fondamentaux et les spécificités didactiques des premiers degrés	BP2-18SCN (3 ECTS) Didactique des sciences de la nature		BP4-14APF (5 ECTS) Didactique des apprentissages fondamentaux II		BP6-14APF (3 ECTS) Didactique des apprentissages fondamentaux et connaissance de l'environnement
BP1-18NUM (1 ECTS) Citoyenneté numérique	BP2-18NUM (1 ECTS) Didactique de la science informatique — introduction		BP4-18NUM (3 ECTS) Didactique de la science informatique et des médias, approfondissement et projets		
BP1-18SHS (5 ECTS) Épistémologie de l'enquête en Sciences humaines et sociales	BP2-18SHS (3 ECTS) Enseigner les sciences humaines et sociales (cycles 1 et 2)	BP3-14EPS (3 ECTS) Didactique de l'EPS 1	BP4-14EPS (3 ECTS) Didactique de l'EPS 2	BP5-14MUS (3 ECTS) Didactique de la musique 1 : Conception d'activités musicales progressives autour de chansons et des orchestrations	BP6-14MUS (3 ECTS) Didactique de la musique 2 : Conception d'activités musicales progressives à partir de l'écoute musicale
	BP2-18DUR (1 ECTS) Bases d'éducation à la durabilité	BP3-14AVT (5 ECTS) Approches pluridisciplinaires en Arts Visuels et Activités Créatrices et Manuelles en petite enfance	BP4-14AVT (3 ECTS) Exploration, gestion et évaluation en arts visuels et activités créatrices et manuelles au cycle 1		
Sciences de l'éducation et recherche					
BP1-18ETH (1 ECTS) Posture professionnelle, identité et éthique					BP6-18EPP (3 ECTS) Entrée dans la profession : éthique et numérique
BP1-18DEV (5 ECTS) Développement cognitif et socio-affectif, enseignement et apprentissage	BP2-18DIV (3 ECTS) Diversité, inégalités et justice sociale au prisme du genre et de l'interculturalité	BP3-18IDI (5 ECTS) Diversité, inégalités et mise en œuvre de l'éducation inclusive		BP5-18CHO (3 ECTS) Modules à choix	
BP1-18CVE (1 ECTS) Le corps et la voix dans l'enseignement	BP2-18PLA (3 ECTS) Planification et évaluation des apprentissages				
BP1-18HIS (1 ECTS) Histoire de l'éducation et développement de la forme scolaire moderne					
BP1-18CLA (3 ECTS) Organisation de la classe et de l'enseignement	BP2-18CLA (3 ECTS) Climat de classe et relations	BP3-18CLA (3 ECTS) Gestes professionnels en classe	BP4-18CLA (3 ECTS) Modalités et pratiques pédagogiques	BP5-18CLA (3 ECTS) Relations école-familles et collaborations interprofessionnelles	BP6-18CLA (3 ECTS) Gestion de la complexité
BP1-18REC (1 ECTS) Des outils pour lire les textes académiques		BP3-18REC (1 ECTS) Recherche I	BP4-18REC (3 ECTS) Recherche II	BP5-18REC (3 ECTS) Mémoire professionnel	BP6-18REC (5 ECTS) Mémoire professionnel
Semaines thématiques interdisciplinaires*		Semaines thématiques interdisciplinaires*		Semaines thématiques interdisciplinaires*	
Etudes disciplinaires scientifiques					
BP12-18EDI-ACM BP12-18EDI-AVI BP12-18-DEUS BP12-18EDI-ECR	BP12-18EDI-EPS BP12-18EDI-INF BP12-18EDI-MUS	BP34-18-DEUS BP34-18EDI-MUS			

Stages

Modules communs aux 2 profils

Modules spécifiques au profil 1-4

* Suivre 2 semaines thématiques sur 3 pour valider 2 ECTS

4 Plan d'études : organisation

4.1 Organisation semestrielle et annuelle des modules

(sous réserve de modification)

4.1.2 Bachelor primaire - Profil 5-8

1re année		2e année		3e année	
Formation pratique					
BP12-18FP (6 ECTS) Stage : de l'observation à la responsabilité partagée		BP34-18FP (12 ECTS) Stage en responsabilité partagée et stage en Suisse alémanique		BP56-18FP (15 ECTS) Stage en responsabilité	
BP12-18APP (3 ECTS) Analyse de pratiques professionnelles : outils et enjeux		BP34-18APP (3 ECTS) Analyse de pratiques professionnelles : problématisation et mobilisation des savoirs		BP56-18APP (3 ECTS) Analyse de pratiques professionnelles : analyser et réguler sa pratique	
Didactiques des disciplines					
BP1-18FRA (5 ECTS) Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire I	BP2-18FRA (3 ECTS) Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire II	BP3-18FRA (3 ECTS) Didactique du fonctionnement de la langue		BP5-18FRA (3 ECTS) Enseignement avec la littérature jeunesse	BP6-18FRA (5 ECTS) Enseignement et apprentissage de la compréhension et de la production au travers d'une séquence
BP1-18EDA (1 ECTS) Education à l'alimentation	BP2-18MAT (5 ECTS) Savoirs mathématiques et enseignement	BP3-18LAC (3 ECTS) Plurilinguisme et enseignement-apprentissage des langues à l'école primaire	BP4-18LAC (1 ECTS) Didactique des langues étrangères et accompagnement au stage en Suisse alémanique	BP5-18MAT (5 ECTS) Didactique des mathématiques	
BP1-18APF (1 ECTS) Les apprentissages fondamentaux et les spécificités didactiques des premiers degrés	BP2-18SCN (3 ECTS) Didactiques des sciences de la nature	BP3-58SCN (3 ECTS) Didactique des sciences de la nature au cycle 2	BP4-58ANG/MUS** (5 ECTS) Didactique de l'anglais / de la musique	BP5-58ALL (3 ECTS) Didactique de l'allemand et culture germanophone à l'école primaire	
BP1-18NUM (1 ECTS) Citoyenneté numérique	BP2-18NUM (1 ECTS) Didactique de la science informatique — introduction		BP4-18NUM (3 ECTS) Didactique de la science informatique et des médias, approfondissement et projets		
BP1-18SHS (5 ECTS) Épistémologie de l'enquête en Sciences humaines et sociales	BP2-18SHS (3 ECTS) Enseigner les sciences humaines et sociales (cycles 1 et 2)		BP4-58SHS (3 ECTS) Aborder les QSV à travers différentes approches didactiques des SHS		
	BP2-18DUR (1 ECTS) Bases d'éducation à la durabilité	BP3-58AVT/EPS** (5 ECTS) Didactique des arts visuels et activités créatrices et manuelles / de l'éducation physique et sportive			BP6-58ANG/AVT/EPS/MUS** (3 ECTS) Didactique de l'anglais / des arts visuels et activités créatrices et manuelles / de l'éducation physique et sportive / de la musique
Sciences de l'éducation et recherche					
BP1-18ETH (1 ECTS) Posture professionnelle, identité et éthique					BP6-18EPP (3 ECTS) Entrée dans la profession : éthique et numérique
BP1-18DEV (5 ECTS) Développement cognitif et socio-affectif, enseignement et apprentissage	BP2-18DIV (3 ECTS) Diversité, inégalités et justice sociale au prisme du genre et de l'interculturalité	BP3-18IDI (5 ECTS) Diversité, inégalités et mise en œuvre de l'éducation inclusive		BP5-18CHO (3 ECTS) Modules à choix	
BP1-18CVE (1 ECTS) Le corps et la voix dans l'enseignement	BP2-18PLA (3 ECTS) Planification et évaluation des apprentissages		BP4-58EVA (3 ECTS) Évaluation sommative des apprentissages		
BP1-18HIS (1 ECTS) Histoire de l'éducation et développement de la forme scolaire moderne					
BP1-18CLA (3 ECTS) Organisation de la classe et de l'enseignement	BP2-18CLA (3 ECTS) Climat de classe et relations	BP3-18CLA (3 ECTS) Gestes professionnels en classe	BP4-18CLA (3 ECTS) Modalités et approches pédagogiques	BP5-18CLA (3 ECTS) Relations école-familles et collaborations interprofessionnelles	BP6-18CLA (3 ECTS) Gestion de la complexité
BP1-18REC (1 ECTS) Des outils pour lire les textes académiques		BP3-18REC (1 ECTS) Recherche I	BP4-18REC (3 ECTS) Recherche II	BP5-18REC (3 ECTS) Mémoire professionnel	BP6-18REC (5 ECTS) Mémoire professionnel
Semaines thématiques interdisciplinaires*		Semaines thématiques interdisciplinaires*		Semaines thématiques interdisciplinaires*	
Etudes disciplinaires scientifiques					
BP12-18EDI-ACM BP12-18EDI-AVI BP12-18-DEUS BP12-18EDI-ECR	BP12-18EDI-EPS BP12-18EDI-INF BP12-18EDI-MUS	BP34-18-DEUS BP34-18EDI-MUS			

Stages

Modules communs aux 2 profils

* Suivre 2 semaines thématiques sur 3 pour valider 2 ECTS

Modules spécifiques au profil 5-8

** 2 disciplines à choix entre ANG/AVT/EPS/MUS

4.2 Liste des modules et unités de formation 2026-2027

Légendes des thématiques transversales intégrées dans le module :

École à visée inclusive Prise en compte de la diversité des élèves Éducation à la durabilité

Éducation numérique* **Planification, régulation des apprentissages et évaluation**

- Thématiques transversales abordées dans le module (petite pastille)
- Thématiques transversales prioritaires dans le module (grande pastille)

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestre 1 (dès automne 2026)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP1-18APF	Les apprentissages fondamentaux et spécificités didactiques des premiers degrés	1	●	●			
BP1-18CLA	Organisation de la classe et de l'enseignement	3	●	●			•
BP1-18CVE	Le corps et la voix dans l'enseignement	1	•	•			
BP1-18DEV	Développement cognitif et socio-affectif, enseignement et apprentissage	5		•			
BP1-18EDA	Éducation à l'alimentation	1			•		
BP1-18ETH	Ethique et posture : de l'enseignant-e au/à la stagiaire	1	•	•	•	•	
BP1-18FRA	Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire I	5		•			•
BP1-18HIS	Histoire de l'éducation et développement de la forme scolaire moderne	1					
BP1-18NUM	Citoyenneté numérique	1		•	•	•	•
BP1-18REC	Des outils pour lire les textes académiques	1					
BP1-18SHS	Epistémologie de l'enquête en Sciences humaines et sociales	5				●	

* Ce sont les aspects transversaux de l'éducation numérique qui sont concernés ici (usages numériques, usages des technologies éducatives, enjeux sociétaux des technologies numériques et construction de la culture et de la citoyenneté numériques). Les aspects disciplinaires et didactiques de l'éducation numérique (didactique de la science informatique, éducation aux médias) sont eux plutôt traités dans les modules pris en charge au sein de l'UER MI.

4.2 Liste des modules et unités de formation 2026-2027

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestres 1 et 2 (dès automne 2026)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP12-18APP	Analyse de pratiques professionnelles : outils et enjeux°	3				●	
BP12-18EDI-ACM	Enseignement disciplinaire en activités créatrices et manuelles						
BP12-18EDI-AVI	Enseignement disciplinaire en arts visuels						
BP12-18-DEUS	PROF-L Deutsch 1						
BP12-18EDI-ECR	Enseignement disciplinaire en éthique et cultures religieuses						
BP12-18EDI-EPS	Enseignement disciplinaire en éducation physique et sportive						
BP12-18EDI-INF	Enseignement disciplinaire en science informatique						
BP12-18EDI-MUS	Enseignements disciplinaires de musique : vivre et comprendre la musique I						

4.2.1 Profil 1-4 et 5-8 - Semestre 2 (dès printemps 2027)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP2-18CLA	Climat de classe et relations	3	●				
BP2-18DIV	Diversité, inégalités et justice sociale au prisme du genre et de l'interculturalité	3	●	●			
BP2-18DUR	Bases d'éducation à la durabilité°	1			●		
BP2-18FRA	Enseignement et apprentissage du dire-lire-écrire II	3	●	●			
BP2-18MAT	Savoirs mathématiques et enseignement°	5		●			●
BP2-18NUM	Didactique de la science informatique — introduction	1		●	●	●	●
BP2-18PLA	Planification et évaluation des apprentissages	3		●			●
BP2-18SCN	Didactique des sciences de la nature°	3			●		
BP2-18SHS	Enseigner les sciences humaines et sociales (cycles 1 et 2)	3					●

° Présence obligatoire aux séminaires

4.2 Liste des modules et unités de formation 2026-2027

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestre 3 (dès automne 2027)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP3-14AVT	Approches pluridisciplinaires en Arts Visuels et Activités Créatrices et Manuelles en petite enfance	5	•		•	•	
BP3-18CLA	Modalités et approches pédagogiques	3	•	•		•	
BP3-14EPS	Didactique de l'EPS 1°	3		•			•
BP3-18FRA	Didactique du fonctionnement de la langue	3					•
BP3-18IDI	Diversité, inégalités et mise en œuvre de l'éducation inclusive	5	•	•			
BP3-18LAC	Plurilinguisme et enseignement-apprentissage des langues à l'école primaire	3		•			
BP3-18REC	Introduction au travail de recherche	1					
BP3-58AVT	Approches pluridisciplinaires en Arts Visuels et Activités Créatrices et Manuelles au cycle 2	5	•		•	•	
BP3-58EPS	Didactique I de l'éducation physique (EPS) au cycle 2°	5		•	•		•
BP3-58SCN	Didactique des sciences de la nature au cycle 2	3					

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestres 3 et 4 (dès automne 2027)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP34-18APP	Analyse de pratiques professionnelles : problématisation et mobilisation des savoirs°	3				•	
BP34-18-DEUS	PROF-L Deutsch 2						
BP34-18EDI-MUS	Enseignement disciplinaire en musique						

° Présence obligatoire aux séminaires

4.2 Liste des modules et unités de formation 2026-2027

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestre 4 (dès printemps 2027)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP4-14APF	Didactique des apprentissages fondamentaux	5	●	●			●
BP4-14AVT	Exploration, gestion et évaluation en arts visuels et activités créatrices et manuelles au cycle 1	3		•			•
BP4-14EPS	Didactique de l'EPS 2°	3	•				●
BP4-18CLA	Les gestes professionnels en classe hétérogène	3		•			
BP4-18LAC	Didactique des langues étrangères et accompagnement au stage en Suisse alémanique	1					•
BP4-18NUM	Didactique de la science informatique et des médias, approfondissement et projets	3		•		•	•
BP4-18REC	Recherche II						
BP4-58ANG	Enseignement-apprentissage de l'anglais comme deuxième langue étrangère I	5					•
BP4-58EVA	Pratiques d'évaluation sommative au service des apprentissages	3					•
BP4-58MUS	Didactique de la musique 1 : Conception d'activités musicales progressives autour de chansons et des orchestrations	5		•			•
BP4-58SHS	Aborder les QSV à travers différentes approches didactiques des SHS	3					

° Présence obligatoire aux séminaires

4.2 Liste des modules et unités de formation 2026-2027

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestre 5 (dès automne 2028)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP5-14MUS	Didactique de la musique 1 : Conception d'activités musicales progressives autour de chansons et des orchestrations	3		•			•
BP5-18CHO	Modules à choix	3					
BP5-18CLA	Relations école-familles et collaborations interprofessionnelles	3	•	•			
BP5-18FRA	Enseignement avec la littérature jeunesse	3			•	•	
BP5-18MAT	Didactique des mathématiques°	5	•	•		•	•
BP5-58ALL	Didactique de l'allemand et culture germanophone à l'école primaire	3					•

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestres 5 et 6 (dès automne 2028)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP56-18APP	Analyse de pratiques professionnelles : analyser et réguler sa pratique°	3					

° Présence obligatoire aux séminaires

4.2 Liste des modules et unités de formation 2026-2027

4.2.1 Profils 1-4 et 5-8 - Semestre 6 (dès printemps 2029)

Modules	Intitulés	Crédits ECTS					
BP6-14APF	Apprentissages fondamentaux, sciences et sciences humaines	3		•			•
BP6-14MUS	Didactique de la musique 2 : Conception d'activités musicales progressives à partir de l'écoute musicale	3				•	•
BP6-18CLA	Gestion de la complexité	3					
BP6-18EPP	Entrée dans la profession : éthique et numérique	3					
BP6-18FRA	Enseignement et apprentissage de la compréhension et de la production au travers d'une séquence	5		•			•
BP6-58ANG	Enseignement-apprentissage de l'anglais comme deuxième langue étrangère II	3				•	
BP6-58AVT	Exploration, gestion et évaluation de situations complexes en arts visuels et Activités Créatrices et Manuelles	3		•			•
BP6-58EPS	Didactique II de l'éducation physique au cycle 2°	3		•			•
BP6-58MUS	Didactique de la musique	3				•	•

° Présence obligatoire aux séminaires

L'UER EPS propose deux cours à option aux étudiant·e·s de 3e année, en collaboration avec Jeunesse et Sport Vaud (J+S) :

— Cours d'introduction pour moniteur Jeunesse et Sport (J+S) Allround (élèves de 5 à 10 ans)
— Cours d'introduction pour moniteur Jeunesse et Sport (J+S) Sport Scolaire (élèves de 10 à 20 ans)

Une présentation de cette offre est disponible dans les descriptifs de modules BP (BP04JS et BP05JS).

5 Plan d'études: descriptifs des modules

Les descriptifs des modules sont consultables en ligne.

6 Services aux étudiant·e·s

6.1 Admission

La HEP a développé une procédure d'admission caractérisée par :

— l'ouverture des inscriptions au 15 octobre de chaque année académique,

— la gestion des inscriptions en ligne,

— le suivi du dossier de candidature jusqu'à la décision d'admission.

Les conditions d'admission et exigences particulières sont précisées dans le Règlement des études menant au Bachelor of Arts en enseignement pour le degré primaire et au Diplôme d'enseignement pour le degré primaire, présentées sur le site HEP.

6.2 Conseil aux études

Les conseillères aux études de la Filière enseignement primaire sont les interlocutrices privilégiées pour accompagner les étudiant·e·s à chaque étape de leur formation, du choix de cursus jusqu'à l'obtention du diplôme.

Elles orientent et soutiennent les étudiant·e·s en cas de difficultés personnelles, pédagogiques ou administratives, et les aident à construire un plan de formation individualisé adapté aux différentes situations (stages, échecs, étalement des études, etc.).

Les étudiant·e·s peuvent solliciter les conseillères aux études en cas de doute sur leur parcours, de difficulté passagère ou de situation particulière nécessitant un accompagnement.

Les étudiant·e·s peuvent prendre rendez-vous avec une conseillère aux études durant l'ensemble de leur cursus en s'adressant à etudiants-bp@hepl.ch.

6.3 Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions et les prestations de suivi administratif. Il est joignable à l'adresse suivante : etudiants-bp@hepl.ch.

6.4 Formation

La formation modulaire est dispensée :

— par le corps enseignant de la HEP,

— par le corps enseignant de hautes écoles partenaires (UNIL, ...),

— par des intervenant·e·s externes, pour des apports spécifiques ponctuels.

La formation pratique en stage est dispensée par des PraFos qualifié·e·s désigné·e·s par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et mandaté·e·s par la HEP. Les stages se déroulent dans les établissements scolaires et institutions du canton de Vaud, partenaires de formation dans le cadre de conventions entre la HEP et les Services cantonaux dont ils dépendent.

6.5 Relations avec les établissements partenaires de formation

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) assure l'organisation et la gestion des stages ainsi que les prestations de suivi de la formation pratique en stage.

6.6 Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux étudiant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations, consulter cette page.

6.7 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe, en Amérique et en Asie.

Les étudiant·e·s des Hautes écoles suisses ou étrangères souhaitant suivre une part de leur formation à la HEP peuvent consulter les informations sur le site.

Les étudiant·e·s de la HEP souhaitant accomplir une partie de leur formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP (autres institutions en Europe) s'adressent au service Relations Internationales et Mobilité : etudiants-mobilite@hepl.ch.

6.8 Délivrance des titres

Les titres sont décernés lorsque l'étudiant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Dès la décision prononcée, l'étudiant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1007 Lausanne
–
www.hepl.ch

24.08.2026